

## Le décret : conséquences pour les élèves

La semaine de 4 jours et demi : avant 2008	La semaine de 4 jours: situation actuelle	La semaine de 4 jours et demi : si le décret Peillon passe
144 jours de classe + 24 samedis sur 36 semaines	144 jours sur 36 semaines	144 jours + 36 mercredis sur 36 semaines
= 936 h (ou 26h/semaine)	= 864 h (ou 24h/semaine) si pas d'AP ou 924h si 60h d'AP	= 864h (ou 24h/semaine) si pas d'APC ou 900h si 36h d'APC
168 jours à l'école	144 jours à l'école	180 jours à l'école

Si le décret Peillon passe cela signifiera pour les élèves :

144 journées (sur 36 semaines) à 5h30 maximum et 36 mercredis matins à 3h30 maximum soit 180 jours à l'école avec 864h d'enseignement avec leur enseignant mais 990 heures de présence à l'école.

Si le décret Peillon passe cela signifiera pour les enseignant-es :

180 jours d'école soit 864h devant classe entière (le tout ne pouvant dépasser 24h hebdomadaires) ou 900 h si 36h d'APC.

### Est ce que cela va vraiment changer la vie des enfants?

Pour celles et ceux qui avaient une vraie coupure le mercredi, cela va aggraver leurs conditions de vie alors que les chronobiologistes ont toujours dit que ce serait mieux de travailler le samedi matin plutôt que le mercredi.

L'allègement des programmes aurait été un « changement » qui n'aurait rien coûté et qui aurait été bien perçu autant par les parents que par les enseignants.

Sans allègement des programmes, pas de réelles modifications des rythmes des enfants ! La lourdeur de ceux-ci continuera à pousser les enseignant-es à mettre de côté les activités culturelles, sportives ou artistiques surtout si les évaluations en fin de cycles et le livret de compétences sont maintenus.

### Des journées réellement plus courtes ?

Si dans l'absolu on ne peut qu'y adhérer, ce que propose le gouvernement ne règle en rien le problème du rythme de l'enfant. L'immense majorité des enfants continuera à venir à l'école souvent avant 8h30 et encore plus souvent bien après 16h30...

Ce problème ne peut être résolu par une simple réforme des rythmes scolaires.

Quant au temps de l'enfant pris en charge par les mairies après la classe, on peut s'interroger sur la qualité des activités et de l'encadrement.

Une petite commune rurale ne pourra proposer des activités aussi diversifiées que dans les grandes villes et ce ne sera pas qu'une question de moyens financiers.

De plus on peut être très inquiet quand on apprend que pour faciliter la mise en place, le premier ministre annonce "un assouplissement du taux d'encadrement en centre de loisirs".

Reste le vrai problème, des programmes délirants et encore alourdis en 2008.

## Le décret : conséquences pour les enseignants

La semaine de 4 jours et demi : avant 2008	La semaine de 4 jours: situation actuelle	La semaine de 4 jours et demi : si le décret Peillon passe
Devant TOUS les élèves 144 jours + 24 samedis sur 36 semaines = 936 h (26h/hebdo)	Devant TOUS les élèves 144 jours sur 36 semaines = 864 h (24h/hebdo)	Devant TOUS les élèves 144 jours + 36 mercredis sur 36 semaines = 864h (24h/hebdo)
	Devant quelques élèves Aide Personnalisée : 60h	Devant quelques élèves Accompagnement Pédagogique Complémentaire : 36h
(52 heures de service d'accueil) 10mn le matin + 10mn l'AM X144 jours = 48h 10mn le samedi matin = 4h	(48 heures de service d'accueil) 10mn le matin + 10mn l'AM X144 jours	(54 heures de service d'accueil) 10mn le matin + 10mn l'AM X144 jours=48h 10mn le mercredi matin=6h
36h hors la classe	48h hors la classe	72h hors la classe (48+24)
1024 h	1024h	1026 h

### Temps hors la classe

La semaine de 4 jours et demi : avant 2008	La semaine de 4 jours: situation actuelle	La semaine de 4 jours et demi : si le décret Peillon passe
36h hors classe 6 h conseil école 9 h conseil maîtres 9 h conseil cycle 12 h concertation pédagogique	48h hors classe 6h de conseil d'école 24h de travail en équipe 18h concertation pédagogique	72h hors classe 6h conseil école 24h Conseil des maîtres, de cycle, relations avec les parents ... 18h de Formation Continue 24h Forfait APC

### Quelles conséquences pour les enseignant-es ?

- Disparition d'un jour en milieu de semaine (qui permettait les corrections et les préparations) alors que la journée devant élève sera allégée de moins d'une demi-heure.
- 25% d'augmentation des frais de transport
- Pour les collègues particulièrement éloignés de leur poste une augmentation du temps de transport qui peut aller à plus de 2h par semaine..
- Des problèmes de garde des enfants dans une profession féminisée à plus de 80%, avec en plus des frais supplémentaires.
- Des difficultés pour les collègues qui n'ont pas leurs enfants scolarisés dans la même commune (TRS ou collègues nommés-es à titre provisoire entre autres qui pourront avoir des horaires différents de leurs enfants)
- Des problèmes de « couplages » pour les personnels sur postes fractionnés



### Ce que demande le SNUipp-FSU 67:

Un allègement des programmes.

Une liberté de décision pour les conseils d'école dans l'organisation du temps scolaire.

L'abandon de l'APC pour qu'il n'y ait pas de glissement des missions des enseignants vers la territoriale.

Un véritable allègement de la journée de classe des enfants ne dépassant pas 5h par jour.

Une revalorisation du point d'indice.

Une formation continue de qualité et non 9 heures de conférence pédagogique qui se transforme en formation continue à distance sur des supports numériques.

La suppression des évaluations de fin de cycle et du LPC.

Des créations de postes dans les RASED.

